

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 16 Octobre 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille dix-sept et le Seize du Mois d'Octobre
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			A 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
29	29	23	<p>Présents: CHABRIER Gilles, LOCATELLI Pierre, PICHOT-DUCLOS Christian, TUPHE Eric, ROCHE Félix, ANDRAL Christian, SAIGNIE Laurent, BARRES Alain, GRAS Christian, BOUCHER Jean, DI LENARDI Françoise, ESBRAT Jacques, GIBERT Florence, VIGNERON Emmanuelle, VIDAL Roland, BOUSSUGE Jean-Luc, JUILLARD Pierre, ALRIQ Françoise, PISSAVY Robert, PLANCHOT Jérôme.</p> <p>Présents par procuration: CADOT Laurette (pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS), COUDERC Annie (pouvoir à Pierre LOCATELLI), LE RAY Michèle (pouvoir à Françoise ALRIQ)</p> <p>Absents: BRUGEROLE Philippe, CHARBON Joël, MEYNIEL Edmond, DELCHET Myriam, AMILHAUD-BONHOURE Nathalie, MOREL Isabelle</p> <p>Secrétaires de Séance: DI LENARDI Françoise, GIBERT Florence</p>
Date de la convocation : 10 Octobre 2017 Date d'affichage : 10 Octobre 2017			
Vote : pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0			

OBJET: Tarifs 2018 Camping Municipal Le Stalapos

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que les membres de la commission finances se sont réunis le 9 octobre 2017 pour proposer une révision des tarifs du camping municipal.

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs proposés par la commission finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

		Tarifs 2018	
		Juillet/Aout	Mai, juin et septembre
Emplacement randonneur	La nuitée	3.00 €	2.00 €
Emplacement véhicule 2 roues	La nuitée	4.50 €	3.00 €
Emplacement voiture ou caravane ou camping-car	La nuitée	6.00 €	4.00 €
Adulte (à partir de 15 ans)	La nuitée	3,20 €	3,00 €
Enfant (de 4 à 14 ans)	La nuitée	1,60 €	1,10 €
Enfant (moins de 4 ans)	La nuitée	Gratuit	Gratuit
Voiture supplémentaire et/ou remorque	La nuitée	6,00 €	4,00 €
Garage mort	La nuitée	10,00 €	4,00 €
Animaux	La nuitée	1.50 €	1.00 €
Branchement 3 ampères	La nuitée	2,50 €	2,50 €
Branchement 6 ampères	La nuitée	3,50 €	3,50 €
Branchement 10 ampères	La nuitée	5,70 €	5,70 €

Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/10/2017
015-200071702-20171016-2017_152-DE

Branchement 16 ampères	La nuitée	8,50 €	8,50 €
Congélateur avec accumulateur de froid		Gratuit	
Chargeur appareil électrique		Gratuit	
Bouteille d'eau glacée		1,50 €	1,50 €
Jeton machine à laver		4,50 €	4,50 €
Jeton sèche-linge		3,60 €	3,60 €
Douches (pour non occupants)		1.00 €	1.00 €
Utilisation mini-golf, table ping-pong et salle de séjour		Gratuit	Gratuit
Réduction de 10% pour les groupes et famille plus			
Entrée offerte à la piscine ou à la maison de la faune ou au cinéma pour tout séjour			

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2017 015-200071702-20171016-2017_152-DE